

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 23816 Numéro SIREN : 808 012 553 Nom ou dénomination : 2THELOO FRENCH GROUP
--

Ce dépôt a été enregistré le 21/11/2018 sous le numéro de dépôt 112808



20181128082017

DATE DEPOT : 21/11/2018

N° DE DEPOT : 112808

N° GESTION : 2014B23816

N° SIREN : 808012553

DENOMINATION : 2THELOO FRENCH GROUP

ADRESSE : 13 rue Riblette 75020 Paris

MILLESIME : 2017

,

Certifiés conformes par le gérant / Président

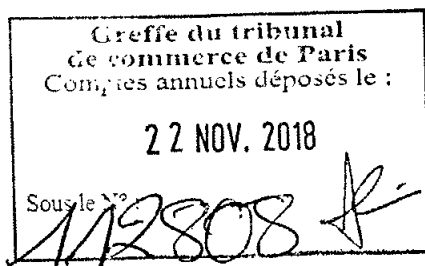
2THELOO FRENCH GROUP

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 1 938 395 euros

Siege social : 13 rue Riblette 75020 PARIS

RCS PARIS n° 808 012 553



PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 SEPTEMBRE 2018

Le 28 septembre 2018, à 20h, à Paris,

La société 2THELOO HOLDING B.V., société de droit néerlandais 2THELOO HOLDING B.V., Besloten Vennootschap au capital de 675 392 euros, dont le siège est sis Prins Hendriklaan 17, Amsterdam, 1075 AZ, NETHERLANDS (PAYS-BAS), immatriculée au registre du commerce et des sociétés néerlandais (Handelsregister) sous le numéro 50321609, représentée par la société de droit néerlandais VENATOR VENTURE B.V., elle-même représentée par la société de droit néerlandais BUS BEHEER B.V., elle-même représentée par Messieurs Kees-Jan BUS et Frank Wubben, son représentant légal, Directeur général,

Associé unique et président de la Société 2THELOO FRENCH GROUP,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société 2THELOO FRENCH GROUP, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017
- l'affectation des résultats de cet exercice

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par une perte de 55 159 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 55 159 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : 55 159 euros.

Affectation

- Au report à nouveau, soit 55 159 euros
- Solde du report à nouveau, soit 960 196 euros.

Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

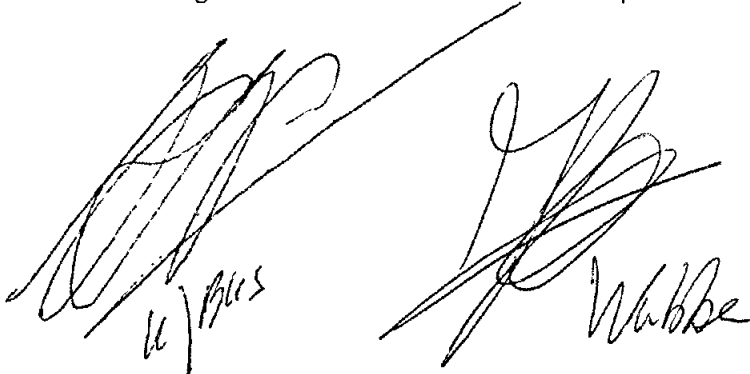
TROISIEME DECISION – CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention de l'absence de conventions intervenues entre la Société et l'associé unique au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.



Handwritten signatures of Kees-Jan BUS and Frank Wubben. The signature of Kees-Jan BUS is on the left, and the signature of Frank Wubben is on the right. Both signatures are in black ink and are stylized.

2THELOO HOLDING B.V.

Représentée par

Messieurs Kees-Jan BUS et Frank Wubben



Handwritten signature in the bottom right corner of the page.

Bilan Actif

	Brut	Amort. Prov.	Net Au 31/12/2017	Net Au 31/12/2016
Capital souscrit non appelé				
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	17 664	10 806	6 858	11 531
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	20 305	13 268	7 037	3 199
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	251 001	1 000	250 001	250 001
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 310		8 310	8 142
TOTAL (I)	297 279	25 074	272 205	272 872
Actif circulant				
Stocks et en-cours				
Matières premières, autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	1 660 350		1 660 350	
Autres	2 124 784	306 289	1 818 494	2 860 641
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres Titres				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	55 188		55 188	
Charges constatées d'avance	11 627		11 627	12 788
TOTAL (II)	3 851 948	306 289	3 545 659	2 873 429
Frais d'émission d'emprunts à évaluer (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	4 149 227	331 363	3 817 864	3 146 301




Bilan Passif

	Net Au 31/12/2017	Net Au 31/12/2016
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel dont versé : 1 938 395	1 938 395	1 938 395
Prime d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	(905 037)	(857 762)
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	(55 159)	(47 275)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL (I)	978 199	1 033 358
Autres fonds propres		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
TOTAL (I BIS)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	294 182	180 050
Provisions pour charges		
TOTAL (II)	294 182	180 050
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 576
Emprunts et dettes financières diverses	1 827 153	1 185 109
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 321	104 162
Dettes fiscales et sociales	642 011	642 045
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL (III)	2 545 484	1 932 893
Ecart de conversion passif (IV)		
TOTAL GENERAL (I à IV)	3 817 864	3 146 301

Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques et CCP

1 284




Compte de résultat

Compte de résultat	Du 01/01/2017 au 31/12/2017			Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	1 383 625		1 383 625	1 223 029
Chiffre d'affaires Net	1 383 625		1 383 625	1 223 029
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort., dépréciations, provisions, transferts de charges				
Autres produits			6 584	
TOTAL (I)			1 390 209	1 223 029
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				457
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)				
Autres achats et charges externes *			581 232	536 237
Impôts, taxes et versements assimilés			12 400	15 103
Salaires et traitements			517 023	449 849
Charges sociales			198 460	163 161
Dotations aux amortissements sur immobilisations			7 676	10 813
Dotations aux dépréciations des immobilisations				
Dotations aux dépréciations des actifs circulants			5 772	
Dotations aux provisions pour risques et charges			18 368	
Autres charges			9 090	2 072
TOTAL (II)			1 350 022	1 177 693
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			40 187	45 337
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
Produits financiers de participation				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				388 355
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL (V)				388 355
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			95 763	480 567
Intérêts et charges assimilées			(4 705)	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
TOTAL (VI)			91 059	480 567
RESULTAT FINANCIER (V - VI)			(91 059)	(92 212)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II-IV+V-VI)			(50 871)	(46 875)




Compte de résultat (Suite)

Compte de résultat (Suite)	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
TOTAL (VII)		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	4 288	399
Sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
TOTAL (VIII)	4 288	399
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	(4 288)	(399)
Participations des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	1 390 209	1 611 385
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	1 445 368	1 658 659
BENEFICE OU PERTE (TOTAL DES PRODUITS - TOTAL DES CHARGES)	(55 159)	(47 275)
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	4 705	
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

ANNEXE

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 31/12/2017 dont le total du bilan avant répartition est de 3 817 864 Euros, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de : (55 159) Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALE

Activité de l'entreprise :

La société 2Theloo French Group, société créée en 2014, a pour activité la gestion de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ainsi que l'administration, la gestion le contrôle et le développement de ces participations. La société met également en place la stratégie de développement ainsi que de la gestion de la marque utilisée par le groupe.

A ce titre, la société facture ses services à ses filiales directes et indirectes sur la base de contrats d'assistance.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément au Règlement de l'Autorité des Normes comptables N°2014-03, modifié par le règlement ANC 2016-07, relatif au plan comptable général (PCG). Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Faits caractéristiques

Activité de la société

La société est une holding animatrice pour ses sociétés filles (cf. Paragraphe filiales et participations). En ce sens, son activité dépend de l'hypothèse de continuité d'exploitation de ces structures qui ont reçu le soutien du groupe 2Theloo.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Elles sont uniquement constituées des licences d'utilisation des logiciels nécessaires à l'activité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Amortissements

Ils sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- Licence Logiciel : 2 à 5 ans,
- Matériel de transport : 5 ans,
- Mobilier de bureau et matériel informatique : 3 ans.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition (y compris les droits de mutation, honoraires, ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition). Les immobilisations financières sont constituées de :

- Titres de participations : 251.001,00 euros
- Dépôts de garantie : 8.309,51 euros

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et méthodes comptables

Au 31 décembre 2017, le management de la société n'a pas remis en cause la valeur comptable des titres et des avances en compte courant des filiales 2Theloo France et Railway compte tenu du caractère récent des activités correspondantes. Cette évaluation sera revue en 2018 avec la révision des plans d'affaire des opérations françaises.

Pour ce qui est de la société Gaspro, une provision pour un total de 583 K€ (1 K€ en dépréciation de titres et 276 K€ en provision pour risque et 306 K€ en dépréciation de compte courant) a été comptabilisée sur la base de la situation nette négative de Gaspro au 31 décembre 2017.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Engagements de départ à la retraite

Compte tenu de l'effectif réduit inhérent à l'activité de la société, le management n'a pas procédé au calcul de l'indemnité au titre des départs en retraite considérée comme non significative.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le crédit d'impôt compétitivité emploi correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté au compte 444 - Etat - impôt sur les bénéfices pour un montant de 20.725,00 €.

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

A la date de clôture et en l'absence d'impôt sur les sociétés exigible, l'entreprise n'a pas pu utiliser son CICE dont la créance apparaît à l'actif du bilan.

Impôt sur les bénéfices

Depuis le 1er janvier 2015, la société s'est constituée société mère pour l'application du régime d'intégration fiscale du groupe 2Theloo French Group dont le périmètre comporte les sociétés :

- 2Theloo Railway, société domiciliée au 13 rue Riblette - 75020 Paris, immatriculée au registre du commerce de Paris sous le numéro 807 678 511

- 2Theloo France, société domiciliée au 13 rue Riblette - 75020 Paris, immatriculée au registre du commerce de Paris sous le numéro 799 836 903

La société 2Theloo French Group se constitue donc seule redevable de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt de distribution. Dans le groupe fiscal 2Theloo French Group, les sociétés intégrées fiscalement supportent l'impôt qu'elles devraient acquitter si elles étaient imposées séparément.

Informations requises par l'article R.123-198 - 9° du code de commerce

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 8.500 € hors taxe.

Effectif moyen

Catégories de salariés	Salariés	En régie
Cadres	6	
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	6	
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
TOTAL	12	



Composition du capital Social

POSTES CONCERNES	Nombre	Valeur Nominale	Montant en Euros
1-Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 938 395	1.00000	1 938 395
2-Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice			
3-Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice			
4-Actions ou parts sociales composant le capital social à la fin de l'exercice (1+2-3)	1 938 395	1.00000	1 938 395



Engagements financiers

ENGAGEMENTS DONNES :

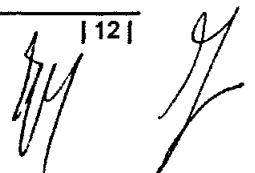
Nature des engagements donnés	Montant en Euros
Effets escomptés non échus	
Aval et cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	

ENGAGEMENTS RECUS :

Nature des engagements reçus	Montant en Euros
Abandon de créances	
Clause de retour à meilleure fortune	421 679
TOTAL	421 679

La clause de retour à meilleure fortune correspond à un abandon de créance partiel consenti par la société 2Theloo French Group pour un montant de 421.679 euros en date du 31 décembre 2014 sous la condition résolutoire de retour à meilleure fortune.

Le retour à meilleure fortune est constitué par la réalisation, au cours des exercices clos à compter du 31 décembre 2014, ce dernier inclus, d'un bénéfice net comptable (tel figurant à la ligne "HN" du formulaire 2053 de la liasse fiscale) au moins égale à 25.000 euros.



Identité des sociétés consolidant la société mère

Dénomination sociale Siège social	Montant capital	% détenu
2THELOO HOLDING BV Prins Hendrikklaan 17 - 1075AZ Amsterdam - Pays Bas	675 392	100.00

Liste des filiales et participations

Dénomination Siège social	Capital Capitaux propres	Q.P. Détenue Divid. encaiss.	Val. brute Titres Val. nette Titres	Prêts avances Cautions	Chiffre d'affaires Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
2THELOO RAILWAY 13 rue Riblette 75020 PARIS	250 000 (2 004 911)	100.00	250 000 250 000	317 912	7 423 639 (935 357)
2THELOO FRANCE 13 rue Riblette 75020 PARIS	10 (1 760 289)	100.00	1 1	1 007 836	1 217 115 (518 223)
GASPRO 13 rue Riblette 75020 PARIS	1 000 (583 103)	100.00	1 000	306 289	(102 536)
PARTICIPATION (10 à 50%)					
AUTRES TITRES					

Etat des immobilisations

Cadre A	Valor brute en début d'exercice	Augmentations	Acquisitions créances
Immobilisations incorporelles		Réévaluation de l'exercice	Autres virements
Frais d'établissement et de développement			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 664		
TOTAL	17 664		
Immobilisations corporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Inst. gales., agencs. et aménagt. const.			
Installations techniques, matériel et outillages ind.			
Inst. gales., agencs. et aménagt. divers	3 900		
Mat. de transport	9 563		6 842
Mat. de bureau et info., mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	13 463		6 842
Immobilisations financières			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	251 001		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	8 142		168
TOTAL	259 143		168
TOTAL GENERAL	290 270		7 009

Cadre B	Diminutions		Valor brute des immo en fin d'exercice	Réévaluation légale ou actual par mise en équivalence
	Vente	Cession		Valor d'origine des immo en fin d'exercice
Frais d'établissement et de développement			17 664	
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
TOTAL			17 664	
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Inst. gales., agencs. et aménagt. const.				
Installations techniques, matériel et outillages ind.				
Inst. gales., agencs. et aménagt. divers			3 900	
Mat. de transport			16 405	
Mat. de bureau et info., mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			20 305	
Participations évaluées par mise en équivalence			251 001	
Autres participations				
Autres titres immobilisés			8 310	
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL			259 311	
TOTAL GENERAL			297 279	

Etat des amortissements

Situation et mouvements de l'exercice	Montant au début de l'exercice	Augment	Diminut	Montant en fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Frais d'étab. et développement				
Autres postes d'immo. incorp.	6 133	4 673		10 806
	6 133	4 673		10 806
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Ins. gales., agencs. et aménag. des constr.				
Inst. techniques, mat. et outillage indust.				
Inst. gales., agenc. et aménagements divers				
Matériel de transport	3 008	892		3 900
Mat. de bureau et informatique, mobilier	7 256	2 111		9 368
Emballages récup. et divers				
	10 264	3 003		13 268
TOTAL GENERAL	16 397	7 676		24 074

Immobilisations amortissables	Ventil. mouvements provision amortissements dérogatoires						
	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amort. à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Immobilisations incorporelles							
Frais d'étab. et développement (I)							
Autres postes d'immo. incorp. (II)							
TOTAL							
Immobilisations corporelles							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Inst. gales., agencs. et aménag. des constr.							
Inst. techniques, mat. et outillage indust.							
Inst. gales., agenc. et aménagements divers							
Matériel de transport							
Mat. de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récup. et divers.							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GENERAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE			TOTAL GENERAL NON VENTILE		TOTAL GENERAL NON VENTILE		

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début de l'exercice	Augment	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

Etat des provisions et dépréciations

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Réglementées					
Provisions pour reconstitution des gisements					
Provisions pour investissements					
Provisions pour hausse des prix					
Amortissements dérogatoires					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger av. 01/01/1992					
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger apr. 01/01/1992					
Provisions pour prêts d'installation					
Autres provisions réglementées					
TOTAL I					
Risques et charges					
Provisions pour litiges		18 368			18 368
Provisions pour garanties données aux clients					
Provisions pour pertes sur marché à terme					
Provisions pour amendes et pénalités					
Provisions pour pertes de change					
Provisions pour pensions & obligations					
Provisions pour impôts					
Provisions pour renouvellement des immobilisations					
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions					
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	180 050	95 763			275 814
TOTAL II	180 050	114 131			294 182
Nature des dépréciations	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Dépréciations					
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Immobilisations titres mis en équivalence	1 000				1 000
Immobilisations titres de participations					
Immobilisations financières					
Sur stocks et en cours					
Sur comptes clients					
Autres provisions pour dépréciation	300 517	5 772			306 289
TOTAL III	301 517	5 772			307 289
TOTAL GENERAL (I+II+III)	481 567	119 904			601 471
Dont dotations et reprises : - d'exploitation		24 140			
Dont dotations et reprises : - financières		95 763			
Dont dotations et reprises : - exceptionnelles					
Titres mis en équivalence : Montant de la dépréciation					

Etat des créances

	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
De l'actif immobilisé			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	8 310		8 310
De l'actif circulant			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 660 350	1 660 350	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	500	500	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	470 681	470 681	
Taxe sur la valeur ajoutée	21 566	21 566	
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	1 632 037	1 632 037	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)			
Charges constatées d'avance	11 627	11 627	
TOTAL	3 805 070	3 796 761	8 310
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques			

Etat des dettes

	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	Echéances de 1 à 5 ans	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit (1)				
- à 1 an max. à l'origine				
- à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	76 321	76 321		
Personnel et comptes rattachés	53 169	53 169		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	58 675	58 675		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	521 963	521 963		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	8 204	8 204		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	1 827 153	1 827 153		
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)				
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	2 545 484	2 545 484		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2) Emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques				

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Entreprises liées avec lesquelles la société a un lien de participation

	Montant Entreprises liées	Montant Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immob incorporelles		
Avances et acomptes sur immob corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		1 632 037
Capital souscrit et appelé non versé		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes		1 401 782
Produits de participation		
Autres produits financiers		4 705
Charges financières		




Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Libellé	Résultat avant impôts	Impôts	Résultat après impôts
Résultat courant	(50 871)		(50 871)
Résultat exceptionnel (y compris participations)	(4 288)		(4 288)
Résultat comptable	(55 159)		(55 159)

Les déficits antérieurs restants, nés avant la mise en place du groupe d'intégration fiscale, ont été imputés pour 23.861 € au résultat fiscal de 31.370 € propre à French Group.

Le bénéfice fiscal restant de 7.509 € de French Group a été imputé au déficit du groupe, qui s'élève ainsi à -1.554.666 € pour l'exercice 2017.

Les déficits reportables du groupe s'élèvent à -3.574.544 € au 31.12.2017.

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Prov. Non déductible année de dotation	582 103	162 989
Total des déficits d'exploitation reportables		
Total des amortissements différés		
Total des moins values à long terme		
TOTAL	(582 103)	(162 989)

Accroissement et allègement de la dette future d'impôt - 2

Accroissements et allègements	Montant	Impôt
Accroissements Provisions réglementées : - Amortissements dérogatoires - Provision pour hausse des prix - Provision pour fluctuation des cours Autres :		
TOTAL		
Allègements Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation : - Provision pour congés payés - Participation des salariés Provision actif net négatif Dépréciation compte courant Autres :		
	275 814	77 228
	306 289	85 761
TOTAL	582 103	162 989

Variation des capitaux propres

Rubriques	Montant
Capitaux propres N-1 après résultat et avant AGO	1 033 358
- Distributions	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice	1 033 358
Variations du capital social	
Variation des primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	
Variation des subventions d'investissement et des provisions réglementées	
Variation des autres postes	
Apports reçus avec effet rétroactif à l'ouverture de l'exercice	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	1 033 358
Variations du capital social	
Variations du compte de l'exploitant	
Variations des primes d'émission, de fusion, d'apport ...	
Variations des écarts de réévaluation	
Variations des réserves légales, statutaires, contractuelles et autres	
Variations des réserves réglementées	
Variations du report à nouveau	47 275
Variations des subventions d'investissement et provisions réglementées	
- Affectations du résultat N-1 en capitaux propres (hors distributions)	(47 275)
Variations en cours d'exercice	
Capitaux propres à la clôture de l'exercice avant résultat	1 033 358
Résultat de l'exercice	(55 159)
Capitaux propres à la clôture de l'exercice après résultat et avant assemblée annuelle	978 199

Produits à recevoir

(Article R123-189 du Code de Commerce)

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2017	31/12/2016
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	1 660 350.33	
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	1 660 350.33	

Détail des produits à recevoir

Produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2017	31/12/2016
Créances rattachées à des participations		
Autres titres Immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	1 660 350.33	
418100 Clients Factures à établir	1 660 350.33	
Autres créances		
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
TOTAL	1 660 350.33	



Charges à payer

(Article R123-189 du Code de Commerce)

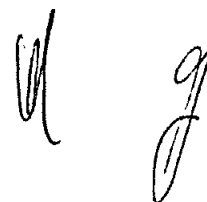
Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		291.73
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 196.72	98 220.90
Dettes fiscales et sociales	55 594.58	49 989.36
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	75 791.30	148 501.99

Détail des charges à payer

Charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

	Exercice clos le 31/12/2017	Exercice clos le 31/12/2016
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		291.73
518600 Interets courus à payer		291.73
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 196.72	98 220.90
408100 Fournisseurs Factures non parvenues	20 196.72	98 220.90
Dettes fiscales et sociales	55 594.58	49 989.36
428200 Dettes provisionnées pour congés à payer	26 365.00	24 852.00
438200 Charges sociales sur congés à payer	11 068.00	10 438.00
438610 Taxe d'apprentissage _ payer	3 505.00	2 863.55
438620 Formation continue _ payer	6 452.70	2 418.93
448600 Etat Charges à payer	8 203.88	9 416.88
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL	75 791.30	148 501.99



Produits et charges constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2017	31/12/2016
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
TOTAL		

Charges constatées d'avance	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2017	31/12/2016
Charges d'exploitation	11 627	12 788
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
TOTAL	11 627	12 788

Détail du résultat exceptionnel

Compte de résultat	Solde		Variation	
	31/12/2017	31/12/2016	Montant	%
Produits Exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge				
TOTAL DES PRODUITS				
Charges Exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	4 287.80	399.40	3 888.40	974.69
671200 Pénalités, amendes fiscales et pénales	4 287.80	399.40	3 888.40	974.69
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions				
TOTAL DES CHARGES	4 287.80	399.40	3 888.40	973.56
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(4 287.80)	(399.40)	(3 888.40)	973.56

2THELOO FRENCH GROUP

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 1 938 395 euros

Siege social : 13 rue Riblette 75020 PARIS

RCS PARIS n° 808 012 553

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

La société 2THELOO HOLDING B.V., associé unique et Président de la Société 2THELOO FRENCH GROUP, a, conformément aux dispositions de l'article L 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

L'activité de la Société, immatriculée en novembre 2014, tient principalement à la gestion des toutes les opérations se rapportant à la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations et la mise en place de la stratégie de développement du portefeuille de marque du groupe.

La Société, qui est une société holding, détient l'intégralité du capital de deux filiales (2THELOO RAILWAY et 2THELOO FRANCE) exerçant principalement l'activité d'implantation, d'exploitation et de développement de boutiques-toilettes et d'une filiale, GASPRO PLUS, immatriculée en mars 2015, exerçant une activité de nettoyage de locaux.

La Société a la qualité de président des sociétés 2THELOO RAILWAY et 2THELOO France.

L'exercice déficitaire clos le 31 décembre 2017 témoigne de nouveau du challenge à relever par le groupe français 2THELOO dont la Société est holding et des difficultés et contraintes rencontrées afférentes au lancement, par le groupe, de cette activité récente et d'un nouveau concept en France. Le chiffre d'affaires réalisé au cours de l'exercice 2017 (soit 1 383 625 euros) est très légèrement supérieur à celui réalisé au cours de l'exercice précédent (soit 1 223 029 euros).

L'effectif salarié moyen s'élève à 14 salariés contre 13 au titre de l'exercice précédent.

Il est à signaler la nomination de Monsieur Kees-Jan BUS en qualité de Directeur Général et celle de 2THELOO HOLDING B.V. en qualité de président par décision du 25 avril 2017.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE LE 31 DECEMBRE 2017



Depuis la clôture de l'exercice social clos le 31 décembre 2017, la Société a poursuivi son activité de société holding.

Il est à noter que Monsieur Frank WUBBEN a été nommé Directeur général par décision du 20 septembre 2018.

Aucun autre événement significatif n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

A moyen terme, la Société devrait bénéficier des résultats prévisibles de ses filiales qui devraient gagner en fréquentation des boutiques-toilettes, notamment en raison de la réalisation progressive de de travaux d'aménagements de certains sites d'exploitation des filiales.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations, nous vous avons présenté leur activité lors de notre exposé sur l'activité de la Société.

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

La Société détient l'intégralité du capital et des droits de vote des sociétés 2THELOO RAILWAY, 2THELOO France (qui a absorbé, à la suite de transmissions universelles de patrimoine, les sociétés SAHAU, SARIVO, SAGETA, SAMOOVE, SALIN et WANT IT CLEAN a effet du 31 décembre 2016) et GASPRO PLUS. Ces sociétés ne détiennent aucune participation dans notre Société.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions de l'article L 441-6-1 al.1 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance :

Date échéance	Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours	Solde des dettes fournisseurs à 120 jours
Date d'échéance exercice clos le 31 décembre 2017	56 K €	0 €	0 €	0 €
Date d'échéance exercice clos le 31 décembre 2016	104 K €	0 €	1 €	0 €

Solde des dettes au 31 décembre 2017 : 1 932 893 euros (contre 925 078 euros au 31 décembre 2016).



EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 1 383 625 euros contre 1 223 029 euros au titre de l'exercice précédent;
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 1 383 625 euros contre 1 223 029 euros au titre de l'exercice précédent;
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 1 350 022 euros contre 1 177 693 euros au titre de l'exercice précédent;
- Le résultat d'exploitation ressort à 40 187 euros contre 45 337 euros au titre de l'exercice précédent;
- Le montant des traitements et salaires s'élève à 517 023 euros contre 449 849 euros au titre de l'exercice précédent;
- Le montant des charges sociales s'élève à 198 460 euros contre 163 161 euros au titre de l'exercice précédent;
- L'effectif salarié moyen s'élève à 14 salariés contre 13 au titre de l'exercice précédent

Compte tenu d'un résultat financier de (91 059) euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à (50 871) contre (46 875) euros au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de (4 288) euros, le résultat de l'exercice se solde par une perte de (55 159) euros contre (47 275) euros au titre de l'exercice précédent.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 3 817 864 euros contre 3 146 301 euros au titre de l'exercice précédent.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

La Société n'établit pas de comptes consolidés. Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (55 159) euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat déficitaire de l'exercice : (55 159) euros.

Affectation

- Au report à nouveau, soit (55 159) euros
- Solde du report à nouveau, soit (960 196) euros.

Rappel des dividendes distribués



Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

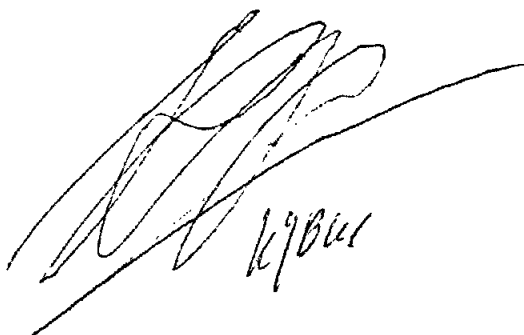
DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

La Société étant une SASU, nous vous rappelons qu'il n'y a pas lieu à établissement d'un rapport spécial par votre Commissaire aux comptes.

Au titre de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention entre la Société et son Président.



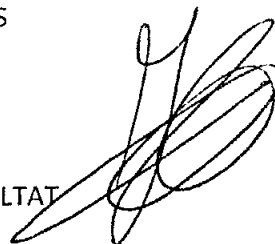
Handwritten signature of the President, with the name 'K. J. Bus' written below it.

Le Président

2THELOO HOLDING B.V.

Représentée par

Messieurs Frank WUBBEN et Kees Jan
BUS



Handwritten signature of the President, with the name 'K. J. Bus' written below it.

ANNEXE : BILAN et COMPTE DE RESULTAT

2THELOO FRENCH GROUP

Société par actions simplifiée unipersonnelle

Au capital de 1 938 395 euros

Siege social : 13 rue Riblette 75020 PARIS

RCS PARIS n° 808 012 553

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT DU 28 SEPTEMBRE 2018

Le 28 septembre 2018, à 19h, à Paris,

Le Président, la société de droit néerlandais 2THELOO HOLDING B.V., Besloten Vennootschap au capital de 675 392 euros , dont le siège est sis Prins Hendriklaan 17, Amsterdam, 1075 AZ, NETHERLANDS (PAYS-BAS), immatriculée au registre du commerce et des sociétés néerlandais (Handelsregister) sous le numéro 50321609 , représentée par la société de droit néerlandais VENATOR VENTURE B.V., elle-même représentée par la société de droit néerlandais BUS BEHEER B.V., elle-même représentée par Messieurs Kees-Jan BUS et Frank WUBBEN, son représentant légal, Directeur général (Algemeen directeur), a pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'assemblée générale annuelle ordinaire sur les comptes dudit exercice ;

EXAMEN DES COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Le Président procède à l'examen des comptes de l'exercice social débuté le 1er janvier 2017 et clos le 31 décembre 2017, de l'inventaire, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 font apparaître une perte de 55 159 euros.

Le Président constate que les comptes annuels ont été établis selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'établissement que les années précédentes. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Puis le Président procède à un examen détaillé des comptes de l'exercice.

Il arrête définitivement les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, lesdits comptes faisant apparaître un chiffre d'affaires de 1 383 625 euros et une perte de 55 159 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Le président examine ensuite l'affectation du résultat.

Le président décide de proposer à l'assemblée générale d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 55 159 euros de la manière suivante :

Origine



- Résultat déficitaire de l'exercice : 55 159 euros.

Affectation

- Au report à nouveau, soit 55 159 euros
- Solde du report à nouveau, soit 960 196 euros.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Président déclare qu'il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de la procédure prévue aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé ou au cours d'exercices antérieurs.

CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le Président décide de convoquer les associés en assemblée générale ordinaire annuelle le 28 septembre 2018 à 20 heures, au siège social, 9 rue Riblette -75020- PARIS à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et quitus au Président;
- Affectation du résultat;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président constate qu'il a tout ce qui est nécessaire pour assurer la préparation et la convocation de l'assemblée générale.

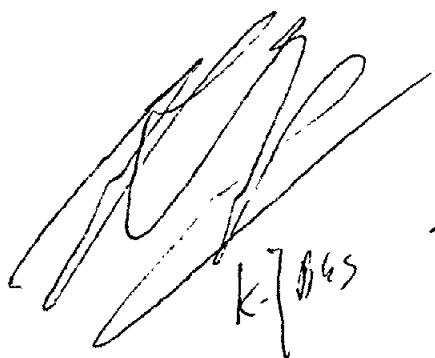
RAPPORT - RESOLUTIONS

Le Président arrête ensuite les termes du rapport qu'il présentera à l'associé unique, ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'associé unique.

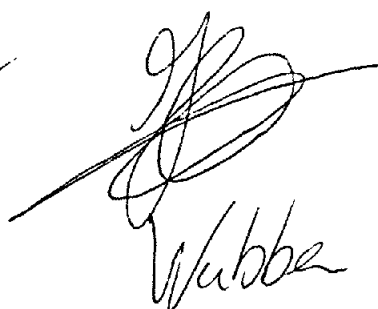
COMMUNICATION A L'ASSOCIE UNIQUE

Le Président prendra toutes mesures utiles en vue de permettre à l'associé unique d'exercer son droit de communication des documents et renseignements relatifs à la prochaine assemblée dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné au registre.



Kees Jan BUS



Frank WUBBEN

Le Président

2THELOO HOLDING B.V.

Représentée par

Messieurs Kees Jan BUS et Frank WUBBEN

Certifiés conformes par le gérant /
président

K-Bus

Wubben

2 THELOO FRENCH GROUP

13 Rue Riblette,
75020 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2017

Le 28 septembre 2018

2 THELOO FRENCH GROUP

Exercice clos le 31 décembre 2017

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 2 THELOO FRENCH GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Faits caractéristiques » page 8 de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que toutes les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

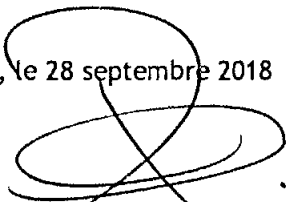
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 28 septembre 2018



BDO France - Léger & associés
Représenté par Eric PICARLE
Commissaire aux comptes